



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BILAN DE LA STRATEGIE NATIONALE  
DE PREVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETE**

**2021**

**DDETSPP de la Lozère**

# LA STRATÉGIE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Située dans une région fortement impactée par le chômage et la pauvreté, la Lozère fait en apparence figure d'exception avec un taux de chômage bas (4,9 %) et un nombre d'allocataires du RSA en proportion plus faible que dans le reste de l'Occitanie (2,9 % des 15-69 ans contre 5,9 %) ;

Elle n'est néanmoins pas épargnée par la pauvreté avec des salariés moins qualifiés et des rémunérations plus faibles et une part significative de la population éloignée des services publics de base (santé par exemple).

La stratégie de lutte contre la pauvreté en Lozère repose donc sur 5 axes :

- Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas
- Construire un avenir pour tous les jeunes
- Renforcer l'accès aux droits
- Lutter contre les inégalités de santé
- Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté

## LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ EN LOZÈRE

L'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels de Lozère ont validé le 19 juin 2019 une déclinaison locale de la stratégie pauvreté reposant sur 3 piliers :

- La Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE)
- Des actions développées dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté par les acteurs institutionnels du territoire,
- Des démarches partenariales promues localement afin de développer l'expérimentation et la participation.

## Zoom sur la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE)

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre d'actions à partir des territoires, s'appuyant sur une gouvernance locale. La contractualisation entre l'Etat et les départements, lancée le 21 février 2019, en constitue un levier essentiel.

En Lozère la convention entre l'Etat et le Conseil départemental a été signée le 4 juillet 2019 et a d'ores et déjà permis de mobiliser plus de 920 384 € de financements partagés autour de 7 domaines d'intervention.

Dans le contexte économique et sanitaire actuel, ces actions ont été adaptées afin de développer et consolider l'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Pour l'année 2021, l'État et le conseil départemental ont maintenu leurs engagements afin de faciliter l'accès aux droits, favoriser l'insertion professionnelle par l'activité et par l'emploi et lever les freins à la mobilité.

## La CALPAE 2019 - 2021 en quelques chiffres :

**676 211€ de financement Etat dont 150 000 € sur les initiatives départementales**

### 7 domaines d'intervention :

Les mesures socles :

- Prévenir les sorties sèches de l'ASE
- Organiser le premier accueil social inconditionnel de proximité
- Mettre en place des référents de parcours
- Garantir un parcours d'insertion pour tous

Les mesures à l'initiative du département :

- Développer une stratégie partenariale en faveur de l'insertion et de l'emploi
- Développer un soutien à la parentalité pour les familles les plus fragiles

## AU CŒUR DES 5 AXES DE LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

### Axe 1 : Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants

- **Plus d'enfants défavorisés accueillis en crèche**

Pour favoriser l'accueil des jeunes enfants en situation de pauvreté, un bonus « mixité sociale » compris entre 300 et 2 100 € a été mis en place par la CCSS afin de compenser pour les structures la mise en place d'une tarification indexée sur les ressources.

3 structures lozériennes se sont engagées en 2020 pour un montant total d'aides de 33 000 €.

- **Des partenaires qui s'engagent autour du repérage précoce**

Au-delà des bilans traditionnellement réalisés par le conseil départemental dans les écoles maternelles au titre de la protection maternelle-infantile (PMI), une convention a été signée entre ce dernier et la maternité du Centre hospitalier de Mende afin d'améliorer la prise en charge ante / post natale et sécuriser le retour à la maison des jeunes mamans.

Un partenariat a également été mis en place avec le Centre d'action médicale sociale précoce (CAMPS) et les professionnels de la petite enfance afin d'améliorer le repérage des troubles, favoriser l'orientation et accompagner une meilleure socialisation en crèches des enfants les plus vulnérables dès le plus jeune âge.

- **Cantine à 1€, l'engagement des communes lozériennes**



Comme l'ont montré le premier confinement et la fermeture des écoles, le repas à la cantine est, pour certains enfants, le repas le plus conséquent de la journée. L'aide de l'Etat aux petites communes permet d'organiser une tarification sociale des cantines et de proposer un repas pour 1 € ou moins pour les familles les plus modestes.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, le nombre des communes bénéficiant de cette aide a été multiplié par trois et la subvention de l'Etat est passé de 2 € à 3€ par repas. De nombreuses démarches de communication ont été conduites auprès des communes lozériennes en 2021 afin de favoriser cet engagement au service de la santé et de l'égalité des enfants

- ✓ 14 communes concernées au 31 décembre 2020 contre 3 au 31 décembre 2021
- ✓ Des projets inscrits dans des démarches globales tels que les Projets alimentaires de territoire (PAT) ou le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural).

## **Axe 2 : Construire un avenir pour tous les jeunes**

- **L'entrée en vigueur de l'obligation de formation**

Depuis la rentrée 2020, tout jeune de 16 à 18 ans doit être soit dans un parcours scolaire ou en apprentissage, soit en emploi, en service civique, en parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle. Pour lutter contre le décrochage scolaire et accompagner chaque jeune dans la construction d'un parcours individualisé, l'Education nationale, le conseil départemental, le conseil régional et la Mission Locale de Lozère ont travaillé à la mise en place d'une plate-forme partagée de suivi.

- **Un guichet unique pour les adolescents et les jeunes adultes de La Lozère**

Conformément aux orientations du plan territorial de santé mentale, les partenaires lozériens ont inauguré en octobre 2020 le nouvel « Espace 48 Jeunes ». Accueilli par le conseil départemental dans les nouveaux locaux de la Mission Locale, cet accueil pluridisciplinaire regroupant sur un même lieu le PAEJ, le CROUS ainsi que les permanences des professionnels du soin (CMP) permet d'améliorer les conditions d'accueil et d'écoute des adolescents, et de leur offrir une meilleure prise en charge.

- **Trempl'Imm, un dispositif innovant pour faciliter l'accès à l'autonomie**

Cofinancé par le Commissaire à la Stratégie Pauvreté et le Conseil départemental, le dispositif Trempl'Imm permet à des jeunes lozériens âgés de 18 à 30 ans, sans soutien parental, d'accéder à un premier logement via un dispositif d'intermédiation locative et de soutenir la construction de leur projet de vie par un accompagnement individualisé vers la formation et

l'emploi.

La gestion de ce dispositif expérimental, visant à prévenir la rupture sociale, est confiée au Pôle Social de la Ligue de l'enseignement qui a accompagné vers l'autonomie en 2021 une douzaine de jeunes âgés en moyenne de 20 ans.

En 2022, les liens entre Trempl'imm et le service enfance famille vont être renforcés pour favoriser l'accès des jeunes majeurs vers des dispositifs de logement accompagné.

### Axe 3 : Renforcer l'accès aux droits

- De l'accueil physique à l'inclusion numérique, le réseau des Maisons France Services



Afin d'accompagner le développement d'un accueil social inconditionnel de proximité, accessible pour tout Lozérien à moins de 30 minutes de son lieu de résidence, l'Etat s'est fortement mobilisé en 2021 auprès des collectivités pour déployer le réseau des Maisons France Service (MFS). Depuis le début de l'année, l'État renforce encore sa participation au dispositif, en assurant intégralement l'animation du réseau.

Cette politique publique prioritaire, fruit d'une collaboration étroite entre l'Etat, les collectivités locales et les partenaires, permet de ramener les services publics au plus proche des citoyens, et de lutter notamment contre la fracture numérique.

Actuellement, outre le bouquet de partenaires nationaux (CNAF, CNAM, CARSAT, MSA, Pôle emploi, la justice via le CDAD, l'ANCT, et les impôts), la mission locale, Cap emploi/AIPPH48, l'ADIL, le défenseur des droits, les chambres consulaires sont signataires de la convention départementale FRANCE SERVICES.

Ce maillage est aussi un point d'ancrage pour d'autres opérateurs déployant des actions répondant aux lignes de forces du dispositif FRANCE SERVICES : lutte contre l'illettrisme (CRIA), lutte contre les violences intrafamiliales (CIDFF et Gendarmerie Nationale), soutien à la création d'entreprise (AIRDIE), etc.

- ✓ 14 communes disposent d'une MAISONS FRANCE SERVICES sur leur territoire.
- ✓ En 2021, 40.000 demandes d'utilisateurs traitées.
- ✓ 30 conseillers FRANCE SERVICES formés par chacun des partenaires :
- ✓ En 2021, 400 000 € ont été mobilisés par l'Etat pour assurer le fonctionnement de ce dispositif

- **Développement et amélioration des accueils de jour et d'hébergement.**

Afin d'assurer un accueil de qualité, sur l'ensemble du territoire lozérien pour les publics les plus précaires, l'Etat a lancé depuis 2020 des programmes d'amélioration des locaux des accueils de jours et des structures d'hébergement d'urgence.

Ainsi, la Traverse à Mende et Quoi de 9 à Florac ont obtenu des financements pour améliorer leurs locaux.

En outre, avec le soutien du commissaire à la pauvreté et la mairie de Langogne, un nouvel accueil de jour a ouvert ses portes début 2021 à Langogne.

- **Kalipolys, le nouveau lieu d'accueil de Langogne, mise sur la mixité des publics, le partenariat et la culture pour tous.**

Cet espace, initié avec le soutien de la Ligue de l'Enseignement de la Lozère, répond aux exigences des **accueils de jour** en termes de **réponse aux besoins de première nécessité des plus démunis** : bagagerie, laverie, cuisine, salle de jeux, salon, accès internet, salle d'activités, mais c'est aussi un levier de socialisation, de création de lien et d'accès aux droits et notamment au logement via les dispositifs IML.

L'accompagnement global proposé, basé sur une démarche d'aller-vers, répond aux besoins en matière de logement, de travail, de santé, d'estime de soi, de pouvoir d'agir.

L'espace Kalipolys est un lieu ressource et de mise à l'abri, en alerte vis-à-vis des problématiques individuelles ou collectives.

C'est un **lieu du vivre ensemble proposant des activités culturelles et d'échanges, ouvert sur la ville.**

L'objectif est de toucher un public dit «invisible» et de favoriser la mixité en s'adressant également à des personnes sans difficultés identifiées.

La création de l'Espace Kalipolys est une réponse innovante sur un territoire rural où la précarité est plus difficile à déceler et les acteurs de l'accompagnement peu nombreux.

**Ce lieu d'accueil citoyen, à la croisée du social et de la santé, ouvert à la culture, propose une animation sociale de proximité adaptée aux besoins du territoire du Haut Allier grâce à la richesse du travail partenarial** avec le Contrat Local de Santé, les associations en charge de l'aide alimentaire, la dynamique initiée via le Projet alimentaire de territoire et les liens étroits formalisés depuis un an avec la Maison France Services, le Maison Départementale de la Solidarité ou des acteurs de l'IAE.

**Bilan 2021 :**

- **84 personnes accompagnées**
- **42 partenaires rencontrés**
- **18 événements mis en place dans les domaines de la culture, de la santé...**

## Axe 4 : Lutter contre les inégalités de santé

Pour unifier l'accès à un panier de soins plus large pour les publics en situation de précarité, les dispositifs de la CMU-C et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé ont fusionné depuis le 1er novembre 2019, dans la nouvelle complémentaire santé solidaire (CSS).



- **Un accompagnement personnalisé pour lutter contre le renoncement aux soins**

En Lozère, le taux de renoncement aux soins était de 19,3 % en 2018 pour des raisons à la fois financières et de manque de guidance.

Une cellule dédiée, mise en place par la CCSS, a permis de travailler sur le repérage des publics éloignés de la santé et d'accompagner 52 personnes dans la construction d'un véritable parcours personnalisé de soins en 2019.

- **Développement du partenariat entre acteurs de l'accompagnement social et secteur psychiatrique**

Certaines personnes présentant des troubles mentaux échappent aux soins, d'autres vivent une souffrance psychique générée par l'exclusion et la précarité.

Pour faire face à ces difficultés, l'ARS finance une équipe mobile de précarité au sein du centre hospitalier François Tosquelles, spécialisé en psychiatrie depuis de nombreuses années.

Depuis 2018, 5 équipes santé précarité, constituées d'un binôme référent précarité (soignant et/ou service éducatif et assistante sociale) sont désignées pour assurer les missions d'aller vers ces personnes en lien et en coordination avec les partenaires intervenant sur les questions de précarité.

Au total, ce sont 3,25 ETP, temps médical compris, qui sont mobilisés sur le dispositif de l'Equipe Mobile de Précarité du Centre Hospitalier François Tosquelles.

Afin d'assurer au mieux la connaissance des modes interventions et la coordination entre ces équipes et les opérateurs de l'Accueil Hébergement Insertion, un comité de suivi « aller-vers » a été initié en 2019 à l'initiative de la DDETSPP en lien avec l'ARS.

Depuis 2021, la mission locale, le conseil départemental, les partenaires du dispositif national d'asile y sont associés afin d'assurer une coordination globale à l'échelle du territoire et en prenant en compte l'ensemble des publics adultes à la rue ou en logement précaire, en hébergement ou en logement adapté.

## Axe 5 : Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté

- **Objectif transversalité au sein des services de l'Etat réorganisés**

Au 1er avril 2021, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a fusionné avec l'Unité Territoriale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'emploi (UT-DIRECCTE).

Dans le cadre de cette fusion, la nouvelle Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations a créé un Pôle Solidarités Emploi afin d'organiser au mieux la transversalité entre les missions cohésion sociale et l'emploi dans l'optique du futur Service Public de l'Insertion et l'Emploi.

- **Un « référent emploi-insertion » pour le service insertion du Conseil départemental**

Soutenue par la CALPAE, cette initiative expérimentale lancée en avril 2021 et portée par Département vise, dans la continuité de la démarche **Loz'emploi**, à consolider l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes sortant d'un dispositif d'insertion, grâce à un accompagnement individualisé lors de leur prise d'emploi.

- **La mobilité, un levier vers l'emploi**



Sur un territoire rural où les transports urbains sont très peu présents, disposer d'une solution pour se déplacer est fondamentale pour les demandeurs d'emploi.

Grace à l'appel à projet de soutien aux associations de solidarité lancé par le commissaire à la pauvreté, Aloes et Quoi de 9, se sont dotés de voitures et scooters à proposer aux personnes en emploi ou en recherche d'emploi ou de formation.

Cet investissement permet de soutenir l'action mobilité développée par le Conseil départemental dans le cadre de la CALPAE et de répondre de façon réactive à des personnes rencontrant des difficultés de transport pour aller ou rester en emploi ou en formation.

Plusieurs outils sont à disposition de cet accompagnement mobilité : accompagnement au travail, mise à disposition de véhicules (2 et 4 roues), avances de carburant ou de réparation de véhicules, recherche de covoiturage, utilisation des transports existants, recherche d'hébergement sur place...

- **62 875 € accordés au titre du plan de relance pour l'achat de véhicules (Voitures et scooters)**
- **100 personnes accompagnées dans leur mobilité au titre de la CALPAE**



## CONCLUSION

Tous ces axes prioritaires ont une méthode commune : un fonctionnement décloisonné, un ancrage territorial et un travail partenarial.

Sous l'impulsion et avec l'accompagnement du commissaire régional à la lutte contre la pauvreté, Etat local, collectivités territoriales, partenaires associatifs ont co-construit ces objectifs et des réponses adaptées aux spécificités du territoire et aux besoins des personnes.

La réussite de ce plan dépend désormais du maintien d'un haut niveau d'ambition et de la pérennité de l'engagement de chacun dans le cadre de la future contractulisation.